



Commune d'Ichtratzheim

DICRiM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

A CONSERVER

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur

Le droit à l'information

Un registre communal pour les personnes nécessitant une attention particulière

Une sirène communale d'alerte

Les risques majeurs identifiés à Ichtratzheim

Préparez votre kit d'urgence pour une situation de crise

Les bons réflexes dans toutes les situations

Le risque naturel :

- Inondation – crue
- Séisme

Le risque technologique

- Transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire ou canalisation de gaz

Les risques particuliers

- Le risque météorologique et climatique
- Le risque lié à la pollution atmosphérique
- Le risque lié à la découverte d'anciennes munitions

Les contacts



Madame, Monsieur,

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter. C'est l'objet même de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRiM.

N'attendons pas d'être confrontés à ces situations pour en prendre pleinement conscience: la mémoire des risques majeurs se perd rapidement.

Je souhaite que le DICRiM puisse nous rappeler que nous ne maîtrisons que peu ces événements et qu'il faut savoir rester humble. Nous pouvons néanmoins maîtriser la prévention en amont, la réponse que nous apportons en cas de sinistre afin de s'adapter et faire preuve de résilience.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement : il participe à notre culture du risque et peut vous être utile.

En cas de survenue d'un risque majeur, il nous faudra faire preuve, plus encore qu'en temps habituel, de solidarité et d'entraide: c'est bien cela l'intérêt premier et la force d'être réunis ensemble au sein d'une Commune. Pour ce faire, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif d'organiser les moyens présents localement pour gérer les risques identifiés.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS, chacun est garant de sa prévention et doit être acteur d'entraide et de solidarité, dans la mesure de ses capacités.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces consignes de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Grégory GILGENMANN

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

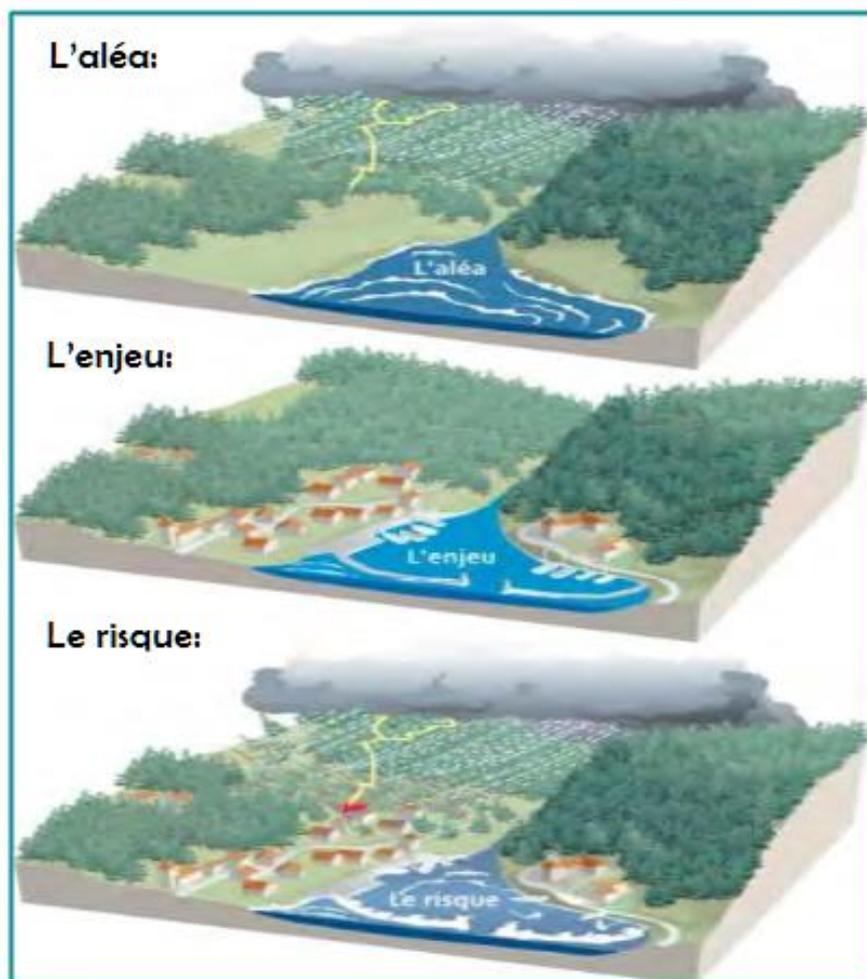
Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- une faible fréquence (on finit par oublier).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:

- à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.



LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » (article L125-2 du code de l'environnement).

Le Préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr>

Le Maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le Préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels majeurs encourus,
- les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.

UN REGISTRE COMMUNAL POUR LES PERSONNES NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Les **personnes nécessitant une attention particulière en cas de risque majeur** (personne nécessitant une assistance médicale/soins réguliers, personne à mobilité réduite, personne isolée, personne présentant un handicap,...) peuvent se déclarer en mairie afin d'être pris en charge de façon adaptée.

UNE SIRENE COMMUNALE D'ALERTE

La commune d'Ichtratzheim est équipée d'une sirène. Située sur la mairie, elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une catastrophe.

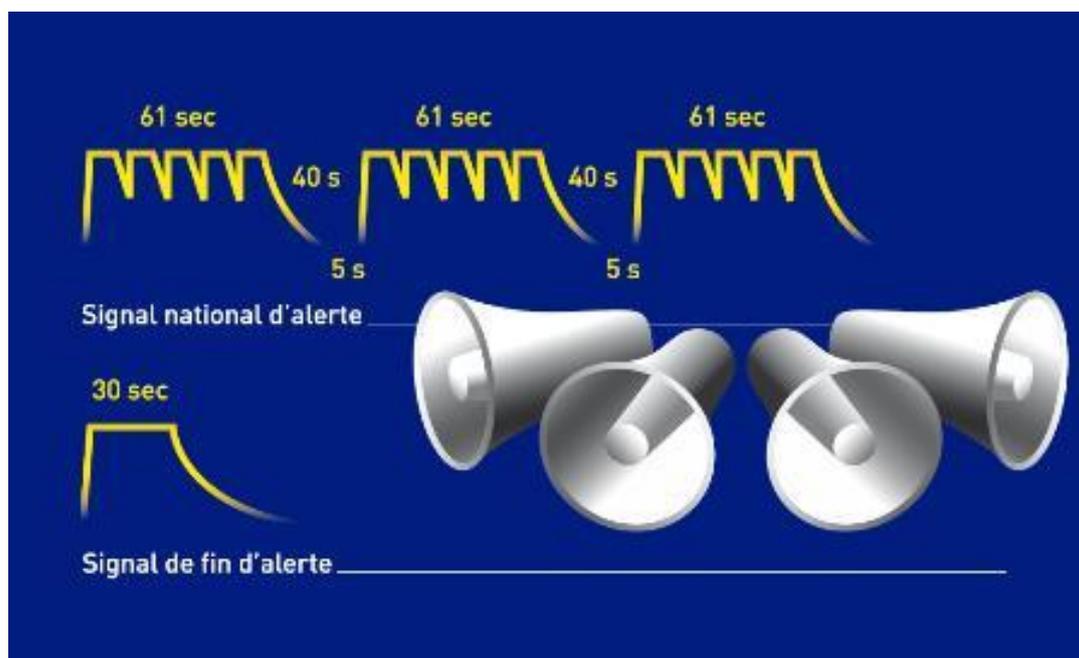
Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.



A L'audition du signal sonore d'alerte aux populations le réflexe à avoir est d'immédiatement se confiner



LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS A ICHTRATZHEIM

Dossier Départemental des Risques Majeurs DDRM

LES RISQUES NATURELS MAJEURS

Le risque inondation

- de l'III (PPRI de l'III)
- Bruche-Mossig III Rhin (SLGRI)



Le risque sismique

- zone 3 (sismicité modérée)



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Le risque de transports de matières dangereuses par voie :

- Routière
- Ferroviaire
- Canalisation de gaz GDS (gazoduc)



LES RISQUES PARTICULIERS

- Les risques météorologiques et climatiques
- Le risque lié à la pollution atmosphérique
- Le risque lié à la découverte d'anciennes munitions



PREPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE POUR UNE SITUATION DE CRISE



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)

Pensez également à :

- des vêtements et chaussures de rechange,
- du papier hygiénique et un nécessaire d'hygiène personnelle,
- un sac de couchage,
- des jeux divers qui permettraient de passer le temps si la situation devait durer,
- un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

Ce qu'il faut faire :

- Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités (évacuer ou confiner)
- Ecouter la radio (Radio-France:101.4MHz, France-Info:104.4MHz ; radios locales,...)
- Disposer de son kit d'urgence



Ce qu'il ne faut pas faire :

- Fumer (fuite éventuelle de gaz)
- Chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe
- Téléphoner, sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)



	Confinement		Évacuation
<ul style="list-style-type: none">-Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche-Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer-Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation-Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues			<ul style="list-style-type: none">-Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)-Sortir du logement avec son kit d'urgence-Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

LE RISQUE NATUREL : INONDATION – CRUE



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'historique des principales inondations

- Crue de la Scheer le 26 janvier 2018
- Crue de la Scheer dans les années 1970, plus importante que celle de 2018 (mémoire orale)

LISTE DES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES POUR LA COMMUNE D'ICHTRATZHEIM

Date de début	Date de fin	Arrêté du	Date d'inscription au JO :	Nature de l'événement
08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	inondations et coulées de boue
22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983	inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	inondations et coulées de boue

26 janvier 2018 : débordement de la Scheer vers l'Est



26 janvier 2018 : Roschwamm sous les eaux



26 janvier 2018 : la crue se propage à la forêt



Le risque inondation dans la commune

La commune est concernée par les risques liés au débordement des cours d'eau, remontées de la nappe phréatique mais aussi par inondation de l'ill en cas de défaillance des ouvrages se situant à Erstein (suraléa).

Les actions et travaux entrepris par la commune

- Mise en place de repères de crue pour entretenir la mémoire du risque
- Participation à l'élaboration et application du Plan de Prévention du Risque Inondation de l'III avec notamment règlementation des constructions dans les zones impactées par le risque
- Le recensement des personnes se déclarant vulnérables, ainsi qu'une surveillance particulière de ces derniers en cas d'alerte
- Diffusion dynamique des informations sur le site internet communal

Les conseils de comportement

- Dans tous les cas, appliquer les consignes liées aux « Bons réflexes dans toutes les situations »
- Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

AVANT	PENDANT	APRES
<p>-mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...)</p> <p>-localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)</p> <p>-amarrer tout ce qui peut flotter</p> <p>-limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées</p> <p>-respecter les déviations mises en place</p>	<p>-respecter les consignes reçues</p> <p>-fermer portes et fenêtres</p> <p>-couper les réseaux (électricité, gaz)</p> <p>-évacuer sur préconisation des autorités ou des secours</p> <p>-se réfugier sur un point haut (étage,...)</p> <p>-respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée</p>	<p>-aérer le bâtiment</p> <p>-aider les personnes qui en ont besoin</p> <p>-ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche</p> <p>-chauffer dès que possible</p> <p>-s'assurer que l'eau soit potable</p> <p>-dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance</p>

Rappel des consignes de sécurité



Les repères PHEC, une mesure d'information préventive prise à Ichtratzheim

Les repères PHEC « Plus Hautes Eaux Connues » sont un élément important dans le dispositif de prévention et d'information face au risque inondation, car ils permettent d'apporter concrètement un élément visuel et précis sur la menace de crue majeure qui pèse sur un grand nombre de cours d'eau en France.

Les niveaux de crues historiques rapportés ne sont en aucun cas la garantie que le niveau de l'eau ne montera pas au-delà. Ils témoignent seulement de la réalité d'un risque prégnant et cyclique dans la zone. Fréquemment des inondations atteignent localement des niveaux de crue que l'on ne connaissait pas de mémoire d'hommes, dépassant largement tous les repères historiques. Ces précieux repères sont donc avant tout informatifs et préventifs.

Le repère PHEC de la Scheer à Ichtratzheim correspond au niveau d'eau atteignable décrit dans le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'III.

Article L.563-3 du Code de l'environnement : « Le Maire établit l'inventaire des repères de crues historiques sur le territoire de sa commune. Il détermine l'emplacement de repères spécifiques aux plus hautes eaux connues [PHEC] » L'emplacement des différents PHEC doit être indiqué dans le DICRIM.

A Ichtratzheim les repères de crues se trouvent au niveau du pont de la Scheer à côté de l'étang de pêche, au cœur de la zone d'agglomération constituant l'enjeu.



La cartographie des zones à risque d'inondation : PPRI de l'III

Légende

-  Bande de sécurité arrière-digue
-  Cote des Plus Hautes Eaux (IGN 69)

Niveau d'aléa

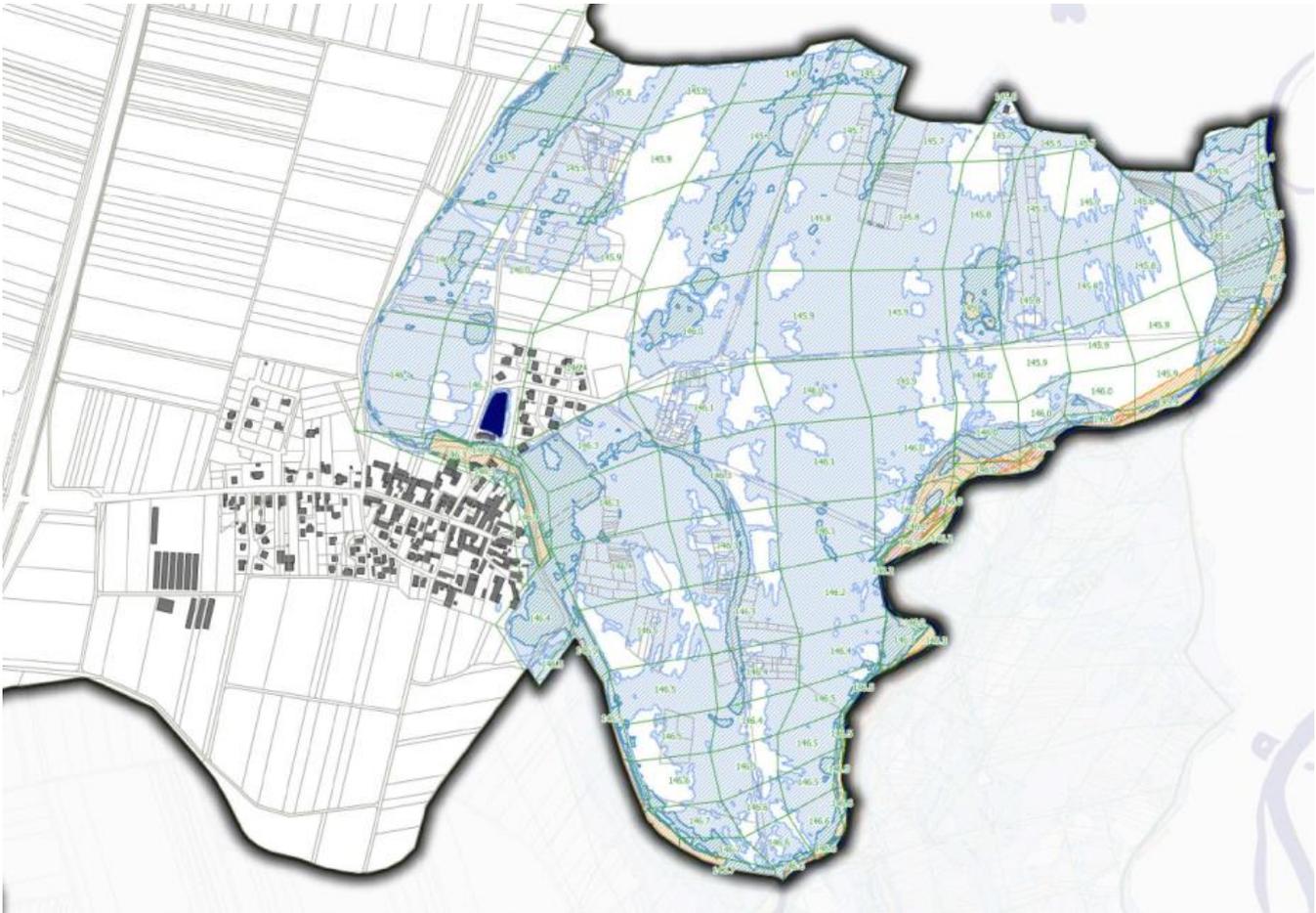
-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Très Fort

Niveau de suraléa résultant de la défaillance des ouvrages d'Erstein

-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Très Fort

Éléments de repérage

-  Parcellaire
-  Limites communales
-  Cours d'eau et Plans d'eau



LE RISQUE NATUREL : SEISME

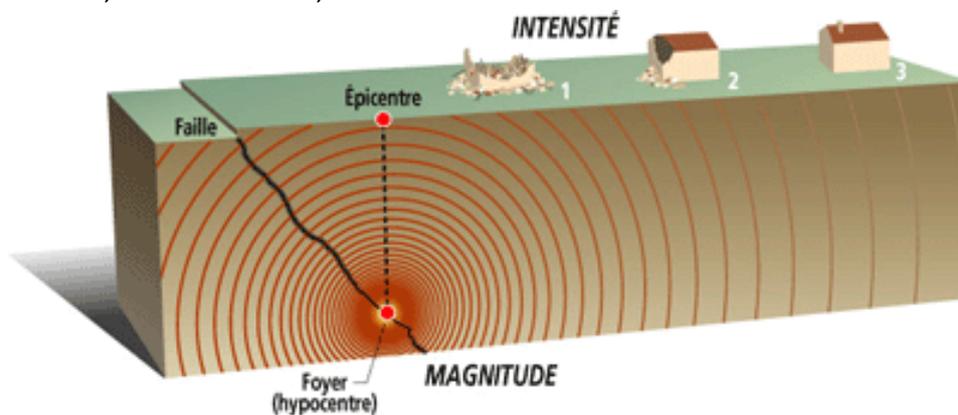
Qu'est-ce qu'un séisme ?



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface

Un séisme est caractérisé par:

- son foyer ou hypocentre, région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- son épicentre, point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- sa magnitude, énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
- son intensité, mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
- la fréquence et la durée des vibrations
- la faille provoquée, souterraine ou en surface. Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ...



Les conséquences d'un séisme sont multiples :

- sur l'homme : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée...), impact psychologique
- sur l'économie : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions.
- sur l'environnement : modifications généralement modérées du paysage

Magnitude	Effets engendrés
9	Destruction totale à l'épicentre, et possible sur plusieurs milliers de km
8	Dégâts majeurs à l'épicentre, et sur plusieurs centaines de km
7	Importants dégâts à l'épicentre, secousse ressentie à plusieurs centaines de km
6	Dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions
5	Tremblement fortement senti, dommages mineurs près de l'épicentre
4	Secousse sensible, mais pas de dégâts
3	Seuil à partir duquel la secousse devient sensible pour la plupart des gens
2	Secousse ressentie uniquement par des gens au repos
1	Secousse imperceptible

L'historique des principaux séismes à Ichtratzheim

Date	Heure	Choc	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale	Intensité dans la commune
23 Février 2004	17 h 31 min 21 sec		<u>JURA (S. BAUME-LES-DAMES)</u>	FRANCHE-COMTE	5,5	3
4 Septembre 1959	8 h 36 min 53 sec		<u>PLAINE DE BASSE-ALSACE (ERSTEIN)</u>	ALSACE	6	4
27 Juin 1935	17 h 19 min 30 sec		<u>JURA SOUABE (KAPPEL)</u>	ALLEMAGNE	7,5	6
12 Septembre 1934	20 h 50 min 57 sec		<u>PLAINE DE BASSE-ALSACE (ERSTEIN)</u>	ALSACE	5	4
28 Juin 1926	22 h 40 sec		<u>VALLEE DU RHIN (KAISERSTUHL)</u>	ALLEMAGNE	7	4,5

Les actions entreprises par la commune

- L'information préventive de la population
- L'information préventive dans le milieu scolaire : exercices
- Le recensement des personnes se déclarant vulnérables, ainsi qu'une surveillance particulière de ces derniers en cas d'alerte
- La culture des principes de la construction parasismique permettant d'assurer au mieux la protection des personnes et des biens

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les consignes liées aux « Bons réflexes dans toutes les situations »

 Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

PENDANT :

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, s'arrêter ne pas descendre avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches,...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

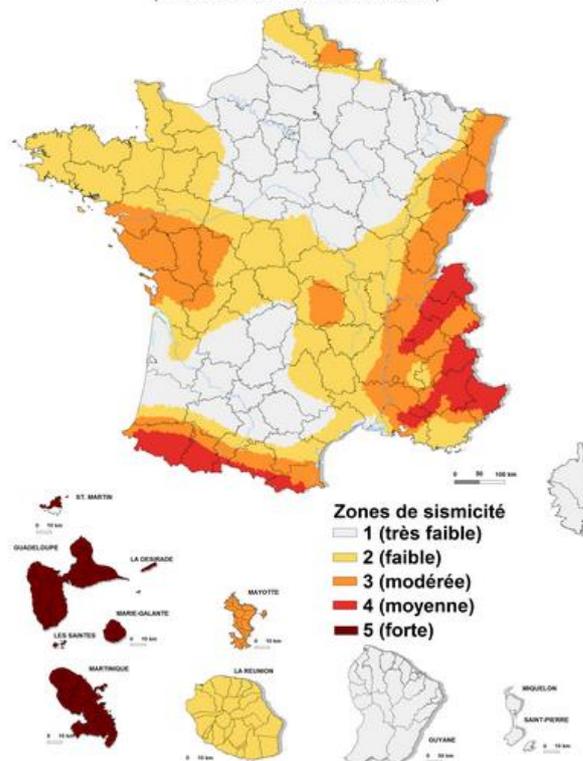
APRES

- Se méfier des répliques éventuelles
- Couper le gaz, l'électricité, l'eau
- Évacuer les bâtiments, s'en éloigner, et se regrouper vers une zone définie définie au préalable par la municipalité
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre

Rappel des consignes de sécurité



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



LE RISQUE TECHNOLOGIQUE : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?



Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

Les conséquences d'un tel accident sont généralement limitées dans l'espace du fait des faibles quantités transportées, hormis le transport par canalisations à fort diamètre et/ou haute pression.

- conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au risque explosif ou incendie ou dégagement de nuage toxique. Le risque peut aller de la blessure légère au décès, en fonction du périmètre d'exposition.

- conséquences économiques : l'accident peut entraîner des blocages d'accès (route, autoroute, voie ferrée...) et pénaliser les entreprises voisines dans leur approvisionnement ou par leur destruction.

- conséquences environnementales : répercussions sur les écosystèmes par la destruction partielle ou totale de la faune et la flore; impact sanitaire par la pollution des nappes phréatiques et donc pollution de l'eau.

Le risque TMD sur la commune

- L'axe routier de la RD1083
- L'axe ferroviaire traversant le ban communal
- La présence de réseaux de gaz de GDS

L'historique des accidents de TMD

- 13/11/1992 à Kogenheim : une fuite se produit sur un wagon-citerne contenant un produit chimique. Le train est arrêté et un périmètre de plusieurs centaines de mètres est mis en place. Le trafic ferroviaire et de la RD1083 est interrompu plusieurs heures, le temps que les pompiers colmatent la fuite

- 11/12/1970 à Benfeld : un camion-citerne transportant 13 000l de solvant industriel se renverse sur la chaussée et déverse 4 000 litres de produit sur le sol. En 1991, lors de la mise en service d'un nouveau captage d'eau à Erstein le solvant est détecté obligeant à interdire la consommation d'eau pendant plusieurs mois.



Accident de la route d'un PL le 14/09/2017 à Ichtratzheim (sans TMD)

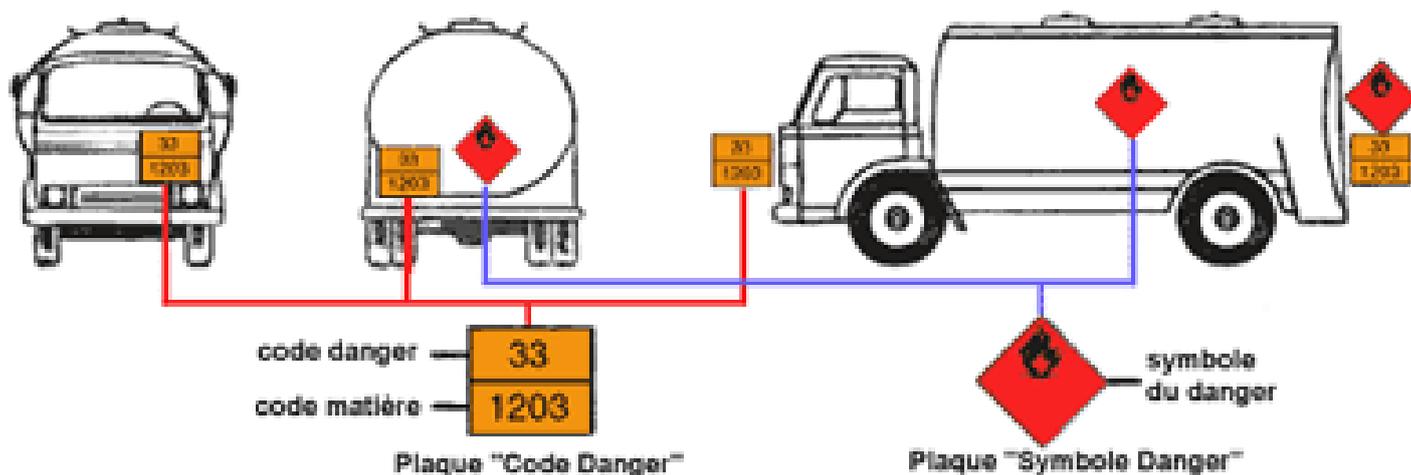
Les actions entreprises par la commune

- L'information de la population
- La garantie de bon fonctionnement de la sirène d'alerte et son éventuel déclenchement
- Le recensement des personnes se déclarant vulnérables, ainsi qu'une surveillance particulière de ces derniers en cas d'alerte
 - En ce qui concerne le domaine routier/ferroviaire : règles de circulation des PL dans le village, restriction de circulation des PL la nuit sur la RD1083,...
 - En ce qui concerne les canalisations : enfouissement, obligation de déposer en mairie préalablement à tout travaux une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux et Déclaration de Travaux (DICT/DT)

Identification des TMD

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés sur le camion :

- Une plaque orange intégrant :
 - En haut le code de danger (cf tableau ci-après)
 - En bas le code matière identifiant le produit transporté
- Une plaque « Symbole de danger » indiquant le risque principal du produit transporté (cf tableau ci-après)



Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau



Matières et objets explosibles



Matières comburantes

Peroxydes organiques



Gaz inflammables

Gaz non inflammables
Non toxiques

Gaz toxiques



Matières toxiques



Matières infectieuses



Liquides inflammables



Matières radioactives



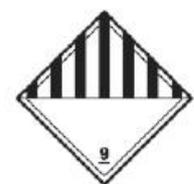
Matières spontanément inflammables



Matières solides inflammables
Matières autoréactives
Matières explosibles désensibilisées



Matières corrosives



Matières et objets dangereux divers



Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Attention, ces étiquettes relatives au transport sont différentes des autres étiquettes réglementaires (CLP...) et apposées en complément.

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les consignes liées aux « Bons réflexes dans toutes les situations »

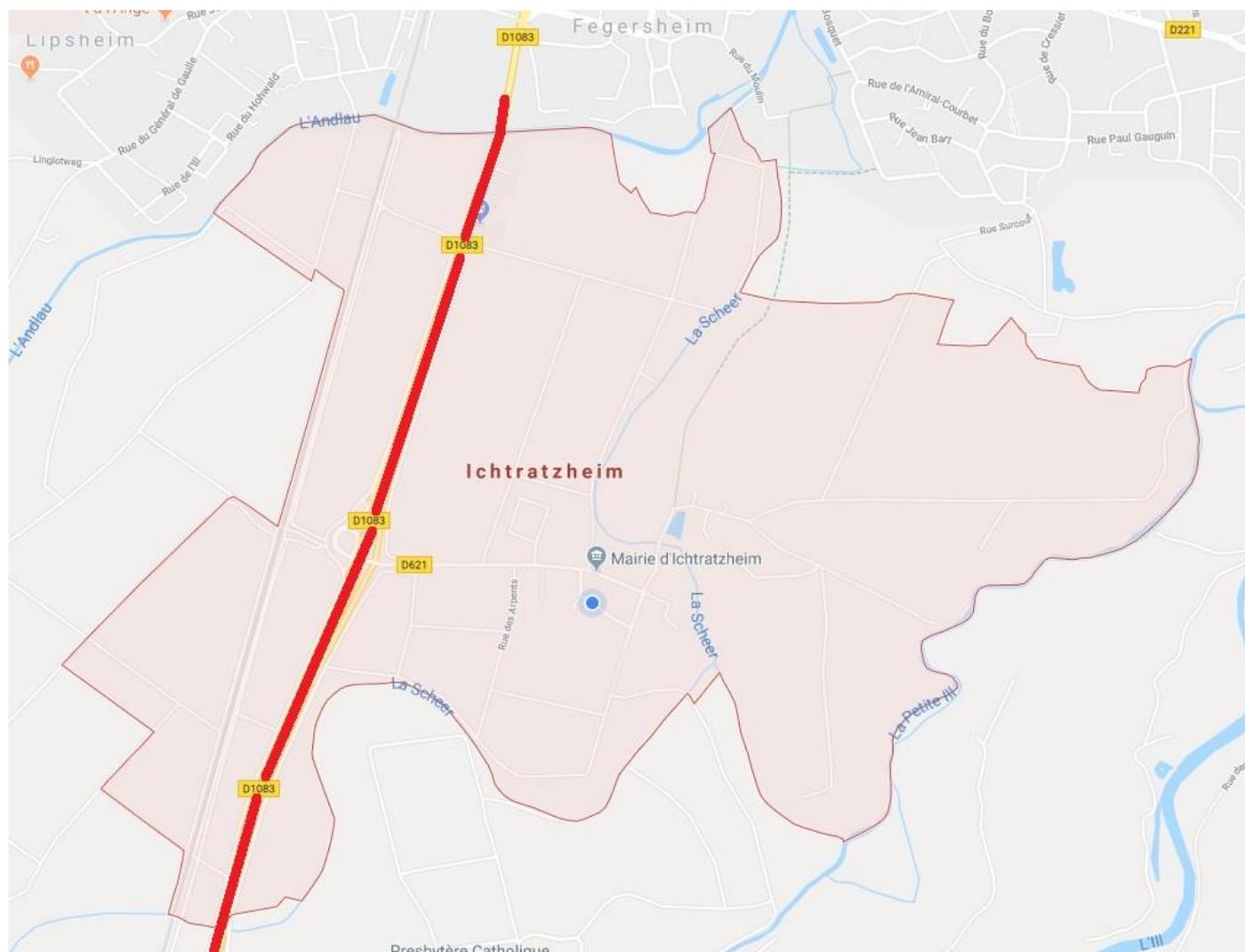
-  Se conformer aux instructions données par les autorités (évacuation ou confinement)
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
 - Si le nuage toxique se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
 - Fermer toutes les ouvertures et les aérations
 - Couper la ventilation et la climatisation

Rappel des consignes de sécurité

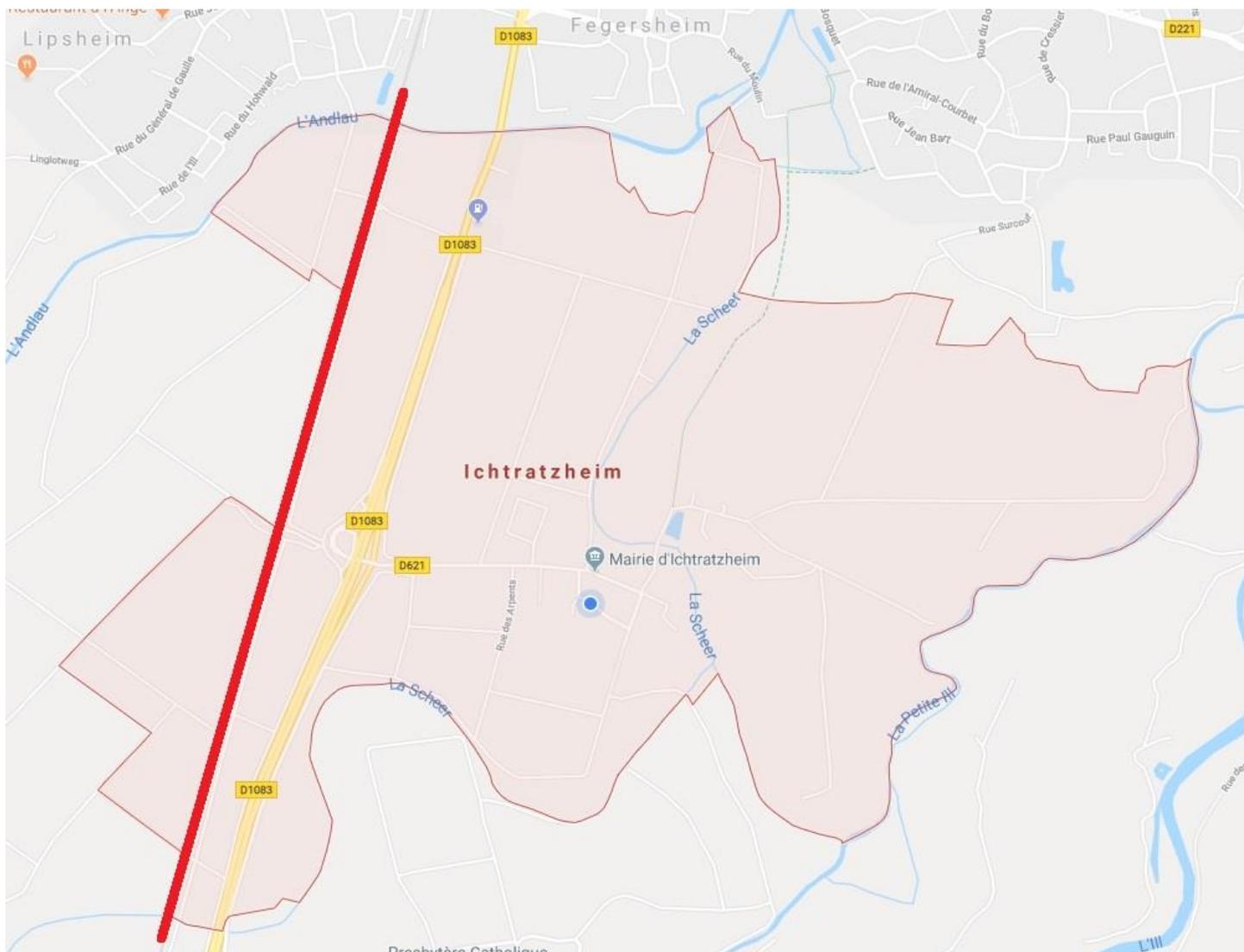


Cartographie de la commune mentionnant les axes concernés

- TMD par route (RD1083)



- TMD par voie ferrée



Canalisation de gaz GDS (gazoduc) : réseau Gaz De Strasbourg

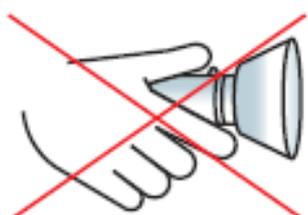
En cas d'odeur de gaz (même légère), de fuite ou de manque de gaz, un service sécurité gaz est à votre disposition 24h/24 et 7j/7 au 03 88 75 20 75.

Les agents GDS interviennent gratuitement et dans les meilleurs délais afin de vous assurer une sécurité continue et optimale.

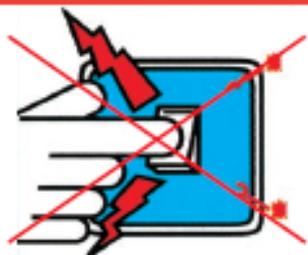
ATTENTION !



Ne provoquez
ni flamme, ni étincelle..
et n'utilisez aucun
appareil électroménager



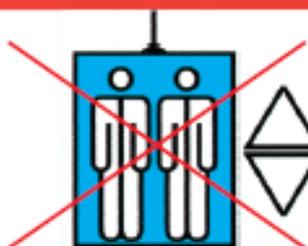
N'allumez ou
n'éteignez
aucune lampe,
même de poche



N'appuyez sur
aucun interrupteur
électrique,
ni sonnette



N'utilisez pas
le téléphone,
même portable



N'appellez pas
l'ascenseur.

NUMÉRO SÉCURITÉ GAZ
03 88 75 20 75
INTERVENTION 24 H SUR 24
ET 7 JOURS SUR 7

CE QU'IL FAUT FAIRE



Quel que soit le local où l'odeur est perçue (logement, cave ou cage d'escalier...) **ventilez ce local** le plus possible par large ouverture des portes et fenêtres



Fermez tous les robinets de gaz



Frappez à la porte des voisins sans utiliser la sonnette



Prenez l'escalier et non pas l'ascenseur



Si l'odeur de gaz est présente à l'extérieur du logement ou même dans la rue, **alertez les pompiers** à partir de l'extérieur de l'immeuble

SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18

LES RISQUES PARTICULIERS : METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Qu'est-ce que le risque météorologie et climatique ?

Il s'agit de phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

L'historique des principaux risques météorologiques

La commune a été touchée par la tempête des 26 et 27 décembre 1999.

Le risque météorologique et climatique sur la commune

Orages, pluies-inondations, grands-froids, canicule, neige-verglas, vents violents,...

Les actions et travaux entrepris par la commune

- L'information préventive de la population
- Diffusion dynamique des informations sur le site internet communal
- La garantie de bon fonctionnement de la sirène d'alerte et son éventuel déclenchement
- Le recensement des personnes se déclarant sensibles ou vulnérables, ainsi qu'une surveillance particulière de ces derniers en cas d'alerte

Les conseils de comportement

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

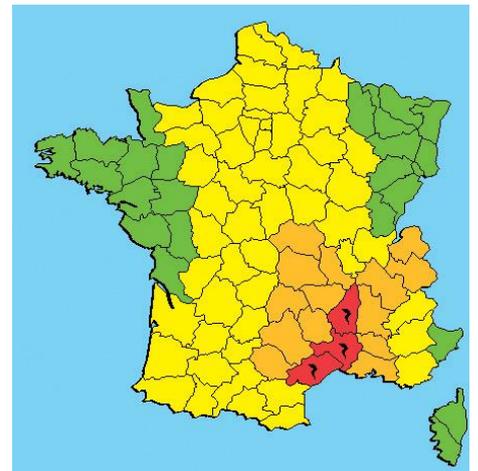
Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

 **Niveau 1** : pas de vigilance particulière.

 **Niveau 2** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

 **Niveau 3** : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

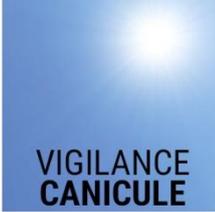
 **Niveau 4** : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



SUIVEZ L'EVOLUTION METEO ET LES CONSIGNES : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au 08 99 71 02 67

 Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri	 Surveillez la montée des eaux	 Éloignez vous des cours d'eau et rejoignez un point haut
 Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée		 Ne descendez pas dans les sous-sols
 Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés	 Débranchez vos appareils électriques	 Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Restez chez vous, en étage, en dernier recours sur le toit	 Éloignez-vous des cours d'eau et rejoignez un point haut	 Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
 Ne descendez pas dans les sous-sols		 Protégez vos biens susceptibles d'être inondés
 N'évacuez que sur ordre des autorités et emportez votre kit d'urgence	 N'utilisez pas votre véhicule	 Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées	 En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin	 Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit
 Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)		 Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement
 Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)	 Limitez vos activités physiques	 Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, douche...)
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

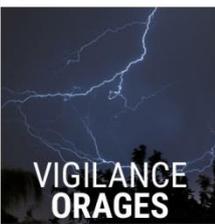
 Rendez visite aux personnes fragiles et/ou isolées deux fois par jour	 Prenez des nouvelles de vos proches et donnez des vôtres	 En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
 Arrêtez toute activité physique		 Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
 Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit	 Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, mais pas d'alcool	 Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, douche...)
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun	 Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver	 Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place
 Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé	 VIGILANCE NEIGE-VERGLAS	 Facilitez le passage des engins de dégagement
 Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments	 Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol	 Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Mettez-vous à l'abri et ne sortez pas	 Installez les groupes électrogènes à l'extérieur	 N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu
 Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver	 VIGILANCE NEIGE-VERGLAS	 N'abandonnez votre véhicule que sur ordre des autorités et emportez votre kit d'urgence
 Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé	 Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable	 Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri	 Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides	 Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé
 Évitez les efforts brusques	 VIGILANCE GRAND FROID	 Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté
 N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu	 Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage	 Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Mettez-vous à l'abri	 Évitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée	 Signalez votre départ et votre destination à vos proches
 Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides	 VIGILANCE GRAND FROID	 Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté
 N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu	 Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage	 Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri	 Évitez les activités de plein air et les sorties en montagne, en forêt ou près des cours d'eau	 Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi
 Abritez-vous dans un bâtiment en dur, à défaut dans votre véhicule	 VIGILANCE ORAGES	 Ne courez pas pour éviter la foudre
 Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés	 Évitez d'utiliser votre téléphone et les appareils électriques	 Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Arrêtez toute activité en plein air et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur	 Restez chez vous et tenez-vous informés	 N'utilisez pas votre voiture
 Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau	 VIGILANCE ORAGES	 Évitez d'utiliser votre téléphone et débranchez vos appareils électriques
 Si vous êtes sur la route, abritez-vous dans votre véhicule (ni décapotable, ni toit en plastique)	 Signalez les départs de feu dont vous pourriez être témoin	 Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri	 Ne vous promenez pas sur le littoral ou en forêt	 Arrêtez toute activité en plein air
 Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés	 VIGILANCE VENTS VIOLENTS	 En ville, soyez vigilants aux chutes possibles d'objets divers
 Placez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison	 Ne prenez pas la mer, ne vous mettez pas à l'eau et stoppez toute activité nautique	 N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

 Mettez-vous à l'abri	 N'utilisez pas votre véhicule	 Fermez portes, fenêtres et volets
 Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous	 VIGILANCE VENTS VIOLENTS	 Placez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
 N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol	 Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable	 Prenez vos précautions si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (contactez l'organisme qui en assure la gestion)
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

LES RISQUES PARTICULIERS : LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Qu'est-ce que le risque lié à la pollution atmosphérique ?

À certaines périodes de l'année, notamment en période hivernale, au printemps et en été, surviennent des pics (ou épisodes) de pollution sur le territoire métropolitain. La formation de ces pics est liée à la fois à :

- La présence d'émissions polluantes (par exemples, rejets de particules et d'oxydes d'azote liés au chauffage et aux transports en hiver, et aux épandages aériens et aux transports au printemps) ;
- La formation de polluants secondaires (par exemples, des particules fines au printemps et d'ozone en zone méditerranéenne en été) ;
- Des conditions météorologiques favorisant l'accumulation des polluants et limitant leur dispersion (vents faibles...).

On parle de pic (ou d'épisode) de pollution de l'air lorsqu'est dépassé, ou risque d'être dépassé, le seuil d'information et de recommandation ou le seuil d'alerte définis par la réglementation nationale pour les quatre polluants atmosphériques suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).

Au niveau local, le dépassement, ou le risque de dépassement, de l'un de ces seuils conduit au déclenchement de procédures préfectorales qui conduisent à la mise en œuvre de diverses mesures. Une de ces mesures est la diffusion des recommandations sanitaires définies par le ministère chargé de la santé, afin de protéger la santé des populations et en particulier des personnes sensibles ou vulnérables.

L'historique des principaux risques météorologiques

Nombre de jours de dépassement dans le Bas-Rhin du niveau de recommandation pour 3 types de polluants au cours de 10 ans.

Polluant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ozone	3	3	2	6	3	1	7	2	10	1
Particules	62	47	65	58	50	43	62	33	33	17
Dioxyde d'azote	10	10	13	11	14	14	7	4	5	8

Le risque de pollution sur la commune

La pollution atmosphérique étant diffuse, le risque de pollution sur la Commune est similaire à celui du niveau Départemental.

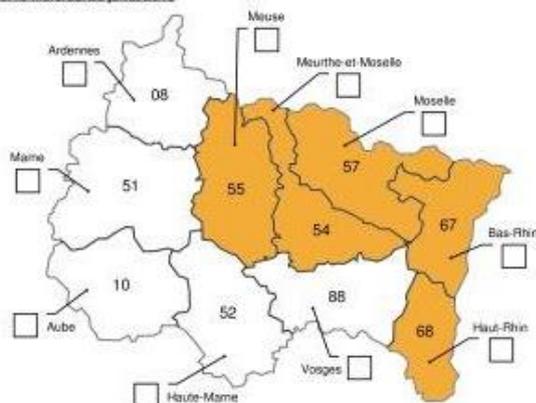
Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

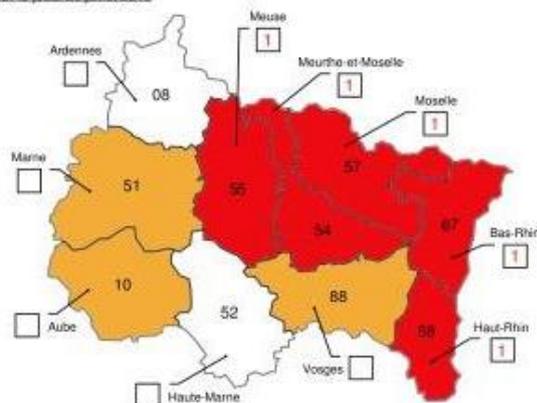
Polluant: Ozone C Type: Estival

Communiqué du: 25/07/2018 à 11: 7

Pour le mercredi 25 juillet 2018



Pour le jeudi 26 juillet 2018



Les actions et travaux entrepris par la commune

- L'information préventive de la population
- Le respect de l'interdiction de brûlage des déchets verts
- Le recensement des personnes se déclarant sensibles ou vulnérables, ainsi qu'une surveillance particulière de ces derniers en cas d'alerte
- Diffusion dynamique des informations sur le site internet communal

Les conseils de comportement

- Suivre les recommandations et réglementations notamment préfectorales prises à chaque épisode de pollution en lien avec les seuils et types de polluants
- Les indices et cartes de la qualité de l'air sont disponibles en permanence sur <http://www.atmo-grandest.eu/>
- En cas d'épisode de pollution, les informations sur la procédure d'alerte et les recommandations sont transmises par ATMO Grand Est aux médias locaux pour diffusion.
- Il vous est aussi possible de vous inscrire sur le site internet d'ATMO Grand Est pour recevoir directement sur votre boîte mail le message l'alerte ou de recommandation.



www.atmo-grandest.eu

Les personnes sensibles ou vulnérables à la pollution de l'air

Il est constaté, notamment au travers d'études scientifiques, que certaines personnes sont plus fragiles que d'autres vis-à-vis de la pollution de l'air. Ceci peut être lié, par exemples, à leur état de santé ou à leur âge : ainsi, les nourrissons et les jeunes enfants sont, en raison de leur appareil respiratoire encore en cours de développement, plus fragiles vis-à-vis des polluants de l'air qu'une personne dont l'appareil respiratoire est mature. Par rapport à la population générale, les personnes fragiles vis-à-vis de la pollution de l'air vont présenter plus rapidement ou plus fortement des symptômes suite à une exposition à cette pollution, que ce soit à court terme ou à long terme.

Les recommandations sanitaires définies en cas de pic de pollution distinguent les populations dites vulnérables ou sensibles à la pollution de l'air, de la population dite générale.

Population sensible

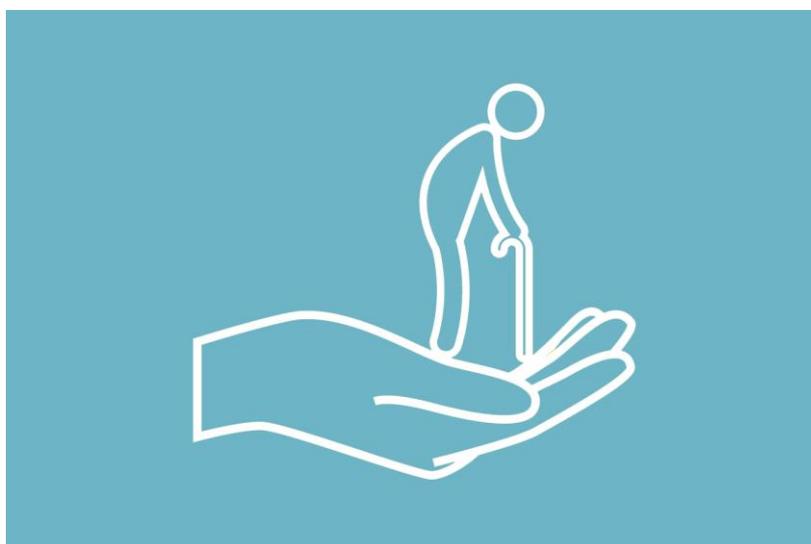
Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population vulnérable

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Jusqu'à quel âge, un enfant est-il considéré comme une "personne vulnérable" ?

L'âge à partir duquel le système respiratoire peut être considéré comme mature, varie d'un enfant à un autre. La vitesse de multiplication alvéolaire au cours de la première année de la vie est très rapide, encore rapide jusqu'à l'âge de 3 ans, puis plus lente jusqu'à 8 ans environ. Après cela, il y a une augmentation continue du diamètre des voies aériennes et un remodelage des alvéoles jusqu'à ce que la croissance physique soit terminée, vers l'adolescence.



LES RISQUES PARTICULIERS : LA DECOUVERTE D'ANCIENNES MUNITIONS

Quels sont les risques liés à la découverte d'engins de guerre ?

On entend par ce risque, le risque d'explosion et/ou d'intoxication et/ou de dispersion dans l'air de chargements particuliers (fumigène, phosphore,...) à la suite de la manutention, d'un choc ou d'une mise en contact avec une source de chaleur d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs,...)

Ces engins de guerre présentant un risque de nature variable en fonction de leur emploi d'origine et de leur état actuel. Ils peuvent être présents dans le sol, notamment en forêt ou dans les champs (munitions abandonnées, cachées, perdues ou n'ayant pas fonctionné).

L'historique des principaux risques

Au cours des trois derniers conflits qui se sont succédés sur le sol alsacien (1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945), des munitions ont été employées.

Le risque de découverte sur la commune

Les travaux de BTP, agricoles, les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières mettent à jour des munitions anciennes. Des engins peuvent également être trouvés dans des habitations, greniers, granges, remises ou dans les jardins.

Les actions et travaux entrepris par la commune

Seule l'information de la population sur les consignes de sécurité peut constituer une mesure préventive tant le risque est diffus.

Les conseils de comportement

Toute personne découvrant un ancien engin de guerre (ou des munitions) :

- Ne le touche pas, ne le déplace pas et cesse toute activité à proximité immédiate de l'objet. Toute manipulation est à proscrire
- Signale immédiatement la découverte en appelant le 17 (gendarmerie)
- Informe le secrétariat de la mairie ou un élu local





LES CONTACTS

Mairie d'Ichtratzheim : 03 88 64 15 54

Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein : 03 88 58 83 58

Préfecture de Strasbourg : 03 88 21 67 68

Gendarmerie d'Erstein : 03 88 98 01 45

Urgence gaz (intervention gratuite) : 03 88 75 20 75

Urgence eau potable ou assainissement (SDEA) : 03 88 19 97 09

Urgence réseau électricité de Strasbourg: 03 88 18 74 00

Le 3250 de Météo-France (2,99 € / appel + prix appel), constitue l'offre météo la plus complète par téléphone, avec un accès à de nombreuses prévisions météo, en France métropolitaine, en Outre-mer mais aussi dans de nombreuses villes dans le monde.

Le 08 99 71 02 67 (2,99 € / appel + prix appel) où 67 représente le numéro de votre département, vous propose un accès direct à toutes les prévisions météo à l'échelle départementale.

A retenir :

Les principales consignes

Inondation



Séisme



Transport de
Matières
Dangereuses

